

Démarche : DDT31 - Fonds d'urgence exploitations fragilisées par la DNC
Organisme : Service économie agricole, Direction départementale des territoires Haute-Garonne

Identité du demandeur

Email

Etablissement
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

Dans les zones réglementées (ZR) qui ont été arrêtées, les mouvements des bovins sont fortement restreints : tous les mouvements à des fins d'élevage et d'engraissement à partir ou à destination de la ZR pour élevage sont, notamment, interdits, sauf rares dérogations sous conditions de la zone indemne (ZI) vers la ZR.

Par ailleurs, il a été décidé de mettre en place une zone supplémentaire de vaccination (ZV) autour des zones réglementées ZR3 et ZR6 à la suite du constat de distances importantes séparant les foyers d'Ariège et de Hautes-Pyrénées de la zone réglementée la plus proche.

Les exploitations d'élevage situées dans ces zones réglementées pendant plusieurs semaines ont été particulièrement impactées par des mesures de restriction de mouvement, notamment par des coûts de conservation sur les exploitations des jeunes animaux qui auraient dû être exportés ou des difficultés de commercialisation. Par ailleurs, certaines nouvelles zones réglementées concernent un certain nombre d'exploitations déjà fragiles économiquement, alors même que l'imposition de ces mesures nécessaires de restriction de mouvement va leur générer des coûts supplémentaires. Il en est de même pour les exploitants de la nouvelle zone vaccinale.

Dans ce contexte, un soutien économique des exploitations en zone réglementée ou de vaccination les plus fragilisées économiquement est mis en œuvre en mobilisant le fonds d'urgence « DNC ».

La demande d'aide vaudra demande de paiement.

Coordonnées complémentaires du demandeur

Explication

En complément des informations liées à votre SIRET qui sont automatiquement récupérées, ces informations facilitent l'instruction de votre dossier

Numéro PACAGE

Informations de contact

DDT31 - Fonds d'urgence exploitations fragilisées par la DNC

Courriel de contact du demandeur

Numéro de téléphone

Courriel de contact de l'organisme qui suit la demande si besoin

Remplissez-vous les conditions d'éligibilité ?

Exploitation éligible

Cette aide s'adresse aux exploitations d'élevage de bovins non foyer :

- dont le siège d'exploitation est situé en Haute-Garonne en zone réglementée (ZR) ou en zone vaccinale (ZV),
- immatriculées au répertoire SIRENE de l'INSEE par un numéro SIRET actif au moment du dépôt de la demande d'aide,
- détenant au moins 10 bovins âgés de plus de 6 mois enregistrés dans la base de données nationale d'identification (BDNI)

Bénéficiaires

Seuls peuvent bénéficier de la mesure :

- les exploitants agricoles à titre principal,
- les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC), avec application de la transparence GAEC,
- les exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL),
- les autres personnes morales ayant pour objet l'exploitation agricole et dont au moins 50 % du capital est détenu par des exploitations agricoles à titre principal (directement ou indirectement).

Seuls peuvent bénéficier de la mesure

- les exploitants agricoles à titre principal,
- les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC), avec application de la transparence GAEC,
- les exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL),
- les autres personnes morales ayant pour objet l'exploitation agricole et dont au moins 50 % du capital est détenu par des exploitations agricoles à titre principal (directement ou indirectement).

Votre exploitation est :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- individuelle
- un GAEC
- une EARL
- un autre type sociétaire (SCEA, SA, SARL, SAS)

Parts sociales détenues par une exploitation ou un exploitant agricole à titre principal (directement ou indirectement)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Moins de 50 % des parts sociales
- Plus de 50 % des parts sociales

Combien d'associés comporte votre GAEC ?

DDT31 - Fonds d'urgence exploitations fragilisées par la DNC

Renseigner le nombre d'exploitations regroupées (Prise en compte de la transparence GAEC dans la vérification du plafond de Minimis)

Votre exploitation n'est pas éligible

Au moins 50 % du capital doit être détenu par des exploitations agricoles à titre principal (directement ou indirectement)

Présence d'un jeune agriculteur (JA) installé depuis moins de 5 ans

[installation postérieure au 01/01/2021 et - 40 ans à la date d'installation]

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Identité du JA (Nom - Prénom)

Situation économique

Procédure collective

Les entreprises faisant l'objet d'une procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire doivent disposer d'un plan arrêté par le tribunal de Commerce au moment du paiement pour bénéficier de la mesure d'aide. Les entreprises concernées par une procédure de liquidation judiciaire sont exclues de la mesure d'aide, que la procédure de liquidation soit connue au moment du dépôt du dossier ou qu'elle intervienne après celui-ci (lors des phases d'instruction et de contrôles administratifs).

Mon entreprise

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire,

fait l'objet d'une procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire et dispose d'un plan arrêté par le tribunal de commerce,

fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire.

Votre exploitation n'est pas éligible

Les entreprises concernées par une procédure de liquidation judiciaire sont exclues de la mesure d'aide, que la procédure de liquidation soit connue au moment du dépôt du dossier ou qu'elle intervienne après celui-ci (lors des phases d'instruction et de contrôles administratifs).

Activité de l'exploitation

Commune du siège de l'exploitation

Cette démarche s'adresse aux éleveurs dont le siège d'exploitation se situe le département de la Haute-Garonne
Vous devez déposer votre demande dans le département du siège de votre exploitation.
Vous pouvez pour cela vous rapprocher de la DDT de votre département.
Sont concernés par le fonds d'urgence, les départements impactés entre le 29 juin 2025 et 19 décembre 2025 sont : Ain, Ariège, Aude, Côte d'Or, Doubs, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Isère, Jura, Landes, Loire, Pyrénées Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Pyrénées

DDT31 - Fonds d'urgence exploitations fragilisées par la DNC
Orientales, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Tarn.

Nombre de bovins âgés de plus de 6 mois au 20/12/2025 présents sur l'exploitation

Votre exploitation n'est pas éligible

Cette aide s'adresse aux exploitations d'élevage bovins non foyer détenant au moins 10 bovins âgés de plus de 6 mois enregistrés dans la base de données nationale d'identification (BDNI)

Numéro EDE du cheptel de votre exploitation

Numéro EDE

Il s'agit d'un cheptel

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Laitier

Viande

Mixte

Nbre de bovins viande de 6 à 12 mois présents

Pour le N°EDE renseigné, indiqué le nombre de bovins viande de 6 à 12 mois présents sur l'exploitation au 20/12/2025

Nbre de bovins lait de 0 à 3 mois présents

Pour le N°EDE renseigné, indiqué le nombre de bovins lait de 0 à 3 mois présents sur l'exploitation au 20/12/2025

J'atteste que ces animaux sont bloqués en raison de la mise en place des zones réglementées liées à la DNC

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Numéro EDE

Il s'agit d'un cheptel

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Laitier

Viande

Mixte

Nbre de bovins viande de 6 à 12 mois présents

Pour le N°EDE renseigné, indiqué le nombre de bovins viande de 6 à 12 mois présents sur l'exploitation au 20/12/2025

Nbre de bovins lait de 0 à 3 mois présents

Pour le N°EDE renseigné, indiqué le nombre de bovins lait de 0 à 3 mois présents sur l'exploitation au 20/12/2025

DDT31 - Fonds d'urgence exploitations fragilisées par la DNC

J'atteste que ces animaux sont bloqués en raison de la mise en place des zones réglementées liées à la DNC

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Numéro EDE

Il s'agit d'un cheptel

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Laitier

Viande

Mixte

Nbre de bovins viande de 6 à 12 mois présents

Pour le N°EDE renseigné, indiqué le nombre de bovins viande de 6 à 12 mois présents sur l'exploitation au 20/12/2025

Nbre de bovins lait de 0 à 3 mois présents

Pour le N°EDE renseigné, indiqué le nombre de bovins lait de 0 à 3 mois présents sur l'exploitation au 20/12/2025

J'atteste que ces animaux sont bloqués en raison de la mise en place des zones réglementées liées à la DNC

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièces justificatives

Aides de minimis demandées ou perçues par l'entreprise

Aide de minimis

L'aide sera attribuée dans le cadre du régime dit de minimis par application du règlement UE 2024/3118 du 10 décembre 2024 qui fixe à 50 k€ le plafond par entreprise. Il s'apprécie à l'échelle des trois derniers exercices fiscaux glissants.

Ex : si l'aide de minimis agricole est accordée le 1er février 2026, afin de vérifier le respect du plafond de 50 000 € sur une période de trois ans, la période à prendre en compte est celle allant du 1er février 2023 au 1er février 2026.

Sont considérées des aides de minimis notamment

- les prises en charge de cotisations de la MSA,
- certaines aides conjoncturelles, fonds d'urgence (MHE),
- le crédit d'impôt agriculture biologique,

...

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

DDT31 - Fonds d'urgence exploitations fragilisées par la DNC

Attestation de minimis à télécharger, compléter et signer via ce formulaire et à rattacher à la demande ci-dessous.

Attention

Veillez fournir le nombre d'attestations de minimis correspondant au nombre d'associés de votre GAEC total. En effet, le principe de la transparence GAEC s'applique : chaque associé d'un GAEC total peut bénéficier d'un plafond d'aides de minimis agricole de 50 000 €.

Total des aides de minimis agricole déjà reçues et des aides de minimis agricole déjà demandées mais pas encore reçues (somme du total A et du total B dans le modèle téléchargeable ci-dessus)

Cas des GAEC (1 plafond par associé)

Pour le champ précédent, faire la somme des montants des différents associés

Compte bancaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

RIB à rattacher à la demande ci-dessous.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Plan de continuation arrêté par le tribunal

Justificatif à fournir pour les entreprises faisant l'objet d'une procédure de sauvegarde ou d'un redressement judiciaire par le tribunal de commerce.

Engagements et autorisations

Je certifie

- avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité,
- l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

J'autorise :

- la DDT à recueillir ou transmettre les informations relatives à ce dossier auprès d'autres administrations, collectivités, ou acteurs privés, notamment auprès de la MSA, des assureurs, et réaliser les contrôles nécessaires
- la DDT à me transmettre par courrier électronique toute information relative à mon dossier de demande d'aide.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Commentaires ou informations diverses

Vous pouvez indiquer à l'administration ici toute information complémentaire ou explication que vous jugez utile.